



**Jeudi 28 Avril 2022 à 18 h 15, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire**

Madame Josette PULITI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Nombre d'Elus en exercice : 29

**ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :**

**Etaient présents : 23**

Guy MOUREAU – Josette PULITI – William BOUQUET – Régis PHALY – Marion PAPADOPOULOS – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Audrey TRALONGO – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

**Etaient absents : 1**

Line PIGHINI

REPRESENTE(E) S :	Arrivé(es) en cours de séance
Jean-Luc BARCELLI représenté par Guy MOUREAU Corinne CRISTOFARO représentée par William BOUQUET Jean-Pierre GOMEZ représenté par Alain NOUVEAU Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI Aurélie NOUGIER représentée par Marion PAPADOPOULOS Jennifer MACIA représentée par Jean-Philippe TESTUD	Arrivée de Mme Corinne CRISTOFARO à 18 h23 prend part au vote du projet n° 1 Arrivée de Mme Line PIGHINI à 18 h 27 prend part au vote du projet n° 2
	Départ en cours de séance

0 Lecture :M Le Maire	Désignation du secrétaire de séance
1 Lecture : M Le Maire	Avenant à la convention SDIS/Commune relative au transfert de bien - Centre de Première intervention d'Entraigues-sur-la-Sorgue (ancienne caserne)
2 Lecture : M. JP DELCASSO	Demande de subvention - Conseil Départemental -CDST 2020-2022 – Maison de santé pluri-professionnelle - Avenant 1
3 Lecture : M. A.NOUVEAU	Répartition du produit des amendes de police – Travaux de construction d'un parking – MSP
4 Lecture :M. JP DELCASSO	Demande de Subvention Conseil Départemental CDST (part développement Durable) Travaux thermiques dans les écoles

5 Lecture : M. Le Maire	Demande de subvention – FIPDR-Préfecture- Extension de la vidéo protection
6 Lecture : Mme J.PULITI	Fixation des tarifs séjour été 2022 - ALSH
7 Lecture : M. R.PHALY	Modification du tableau des effectifs
8 Lecture : M. R.PHALY	Instance paritaire : création du comité social territorial commun
9 Lecture : M. R.PHALY	Elections Professionnelles 2022 – protocole d'accord
10 Lecture : M. Le Maire	Opération d'aménagement du Quartier de la Gare – Consultation d'opérateurs en vue de la concession d'aménagement – Choix de l'offre - Désignation de l'aménageur concessionnaire
11 Lecture : Mme A.CHANTY	Cession à M. et Mme VILLOT, Allée de l'Espacier, parcelle BN 515
12 Lecture : Mme A.CHANTY	Cession à M. MAS et Mme AUDEMAR, Allée de l'Espacier, parcelle BN 514
13 Lecture : Mme A.CHANTY	Cession à M. SALOMON et Mme RIBAUT, Allée de l'Espacier, parcelle BN 513

**En liminaire :**

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le Procès-Verbal du 31 mars 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions municipales prises depuis le 31 mars 2022 du N° 25-2021 à 40-2021

---

**PROJET N°00** : Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Le Maire

Conformément à la réglementation, la désignation d'un secrétaire de séance est obligatoire dans le cadre d'une réunion de conseil municipal.

Le Conseil Municipal désigne Madame Josette Puliti comme secrétaire de séance.

<b><u>DELIBERATION ADOPTEE</u></b>		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
<b>28</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

---

**PROJET N°1** : Avenant à la convention SDIS/Commune relative au transfert de bien – Centre de Première intervention d'Entraigues-sur-la-Sorgue (ancienne caserne)

Rapporteur : Le Maire

Dans le cadre du transfert au SDIS de Vaucluse du Centre de 1ere intervention d'Entraigues, les locaux et terrains occupés, situés avenue du Général de Gaulle ont été mis à disposition du SDIS à titre gratuit, par voie d'une convention. Une nouvelle caserne intercommunale regroupant les centres d'Althen-les-paluds et d'Entraigues-sur-la-Sorgue ayant été construite, il convient de mettre fin à ladite convention et de réintégrer l'ancienne caserne dans le patrimoine communal.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de transfert de bien de l'ancienne caserne des pompiers.

<b><u>DELIBERATION ADOPTEE</u></b>		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
<b>28</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**PROJET N° 2** : Demande de subvention - Conseil Départemental -CDST 2020-2022 – Maison de santé pluri-professionnelle - Avenant 1

Rapporteur : JP DELCASSO

Il s'agit de solliciter par avenant au CDST 2020-2022, une subvention complémentaire pour la création de la maison de santé pluri-professionnelle. En effet, la hausse des coûts des travaux et l'obligation de créer un parking dédié à la maison de santé modifient le plan de financement comme suit :

	Nature	Taux (en %)	Montant HT
État	DETR (obtenue)	19.9	116 700.00
Conseil départemental	CDST (obtenu)	26.6	155 600.00
Conseil départemental	CDST- Avenant 1	13.2	77 234.00
Commune d'Entraigues	Autofinancement	40.3	236 347.00

Une subvention complémentaire de 77 234 € est sollicitée. L'Assemblée délibérante a validé cette demande de subvention.

<b><u>DELIBERATION ADOPTEE</u></b>		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
<b>28</b>	<b>1</b> <b>Mme D'Ingrando</b>	<b>0</b>

**PROJET N° 3** : Répartition du produit des amendes de police – Travaux de construction d'un parking – MSP

Rapporteur : A.NOUVEAU

Il s'agit de solliciter une subvention, dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour la réalisation de travaux portant sur l'aménagement des équipements

améliorant la sécurité des usagers des voiries et l'accès aux réseaux de transports en commun. La réalisation d'un parking dédié à la maison de santé pluri professionnelle pourrait être financée à ce titre selon le plan de financement suivant :

Cout global HT (estimé)	Taux de subvention	Montant subvention	Autofinancement
74 192.50 €	40 % De 35 000 €	14 000 €	60 192.50 €

Le conseil municipal a validé le plan de financement proposé ci-dessus.

<b><u>DELIBERATION ADOPTEE</u></b>		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
<b>28</b>	<b>1</b> <b>Mme D'Ingrando</b>	<b>0</b>

---

**PROJET N° 4 :** Demande de Subvention Conseil Départemental

DST (part développement Durable) Travaux thermiques dans les écoles

Rapporteur : JP.DELCASSO

Le Conseil Départemental de Vaucluse a décidé d'apporter une aide financière aux collectivités locales afin de favoriser, au travers le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST), la promotion du développement durable.

Les travaux de rénovation thermiques des écoles et crèches municipales sont des opérations éligibles à la part développement durable du CDST 2020-2022. Il est proposé au conseil municipal le plan de financement suivant :

	Nature	Taux (en %)	Montant HT
Département	CDST	12	25 880.00
Commune d'Entraigues	Autofinancement	88	193 575.00

Monsieur Duchêne : insiste sur les investissements à faire dans les énergies renouvelables.

Monsieur le Maire : est tout à fait d'accord et cette question sera étudiée le moment venu.

L'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité ce plan de financement.

<b><u>DELIBERATION ADOPTEE</u></b>		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

---

**PROJET N° 5 :** Demande de subvention - FIPDR-Préfecture Vidéo Protection

Rapporteur : Le Maire

L'appel à projets 2022 du programme S du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation permet d'obtenir un financement de l'Etat pour les

projets de développement de la vidéo protection (uniquement les projets d'installation ou d'extension). La commune souhaite se doter d'un logiciel d'aide à la décision détectant les mouvements de personnes, et permettant l'analyse d'images et étendre le réseau de vidéo protection aux abords du cimetière. C'est à ce titre que la commune sollicite le programme S du FIPDR pour cette opération d'investissement d'un montant de 62 713.36 €. Le conseil municipal doit se prononcer sur le plan de financement suivant :

	Nature	Taux (en %)	Montant HT
État	FIPDR	50.00 €	31 356.93 €
Commune d'Entraigues	Autofinancement	50.00 €	31 356.93 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement proposé.

<b><u>DELIBERATION ADOPTEE</u></b>		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

---

**PROJET N° 6** : Fixation des tarifs séjour été 2022 - ALSH

Rapporteur : J.PULITI

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) va organiser un séjour à Fontaine de Vaucluse durant l'été. Il convient, d'une part, de valider le coût du séjour qui servira de base pour fixer les participations familiales et d'autre part de solliciter l'intégration de ce séjour dans le dispositif des « colos apprenantes » initié en 2020 par la DDCS s'il était reconduit.

Le Conseil Municipal a entériné les montants des participations qui seront demandées aux familles pour le séjour dans le cadre de l'ALSH en fonction du quotient familial.

<b><u>DELIBERATION ADOPTEE</u></b>		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

---

**PROJET N° 7** : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : R.PHALY

Il appartient au Conseil Municipal de modifier les effectifs des emplois à temps complets et non complets nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal valide le tableau des effectifs présenté lors de la séance.

<b><u>DELIBERATION ADOPTEE</u></b>		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**PROJET N°8 :** Instance paritaire : Création du comité social territorial commun

Rapporteur : R.PHALY

Le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L 251-5 à L 251-7, a créé une instance unique pour le dialogue social nommée le Comité Social Territorial (CST). Cette nouvelle instance constitue la fusion des deux instances consultatives que sont le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Cette nouvelle instance verra le jour lors du prochain renouvellement général des instances paritaires professionnelles prévu le 8 décembre 2022.

Le conseil municipal décide de créer un CST commun Ville/CCAS et valide, à l'unanimité, la composition du CST à 2 collèges de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants

<b><u>DELIBERATION ADOPTEE</u></b>		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
29	0	0

**PROJET N°9 :** Elections Professionnelles 2022 – Protocole d'accord

Rapporteur : R.PHALY

Il s'agit de valider le protocole d'accord intervenu entre la commune et les organisations syndicales représentées au sein des services qui a pour objet de préciser les conditions d'organisation des opérations relatives aux élections des représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial ;

L'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le protocole d'accord sur l'organisation des élections professionnelles qui se tiendront le 8 décembre prochain.

<b><u>DELIBERATION ADOPTEE</u></b>		
POUR	ABSTENTION	CONTRE
29	0	0

**PROJET N°10 :** Opération d'aménagement du Quartier Gare- Consultation d'opérateurs en vue de la concession d'aménagement- Choix de l'offre- Désignation de l'aménageur concessionnaire

Rapporteur : Le Maire

La Commune a lancé une procédure de consultation d'opérateurs qui porte sur l'attribution d'une concession d'aménagement sur le périmètre de l'ensemble de l'opération du quartier Gare. Conformément au code de l'urbanisme, par délibération du 28 janvier 2021, le conseil municipal avait approuvé la constitution d'une commission ad hoc formée d'élus chargée de sélectionner les candidatures et d'examiner les offres reçues. Cette commission s'est réunie dans un premier temps pour procéder à la sélection de 3 candidats, puis dans un second temps pour analyser les 3 offres reçues. Le 21 avril, la commission Ad Hoc s'est réunie pour noter et classer, conformément aux critères de jugement des offres précisés dans le Règlement de la consultation, les 3 offres des

s 3 offres des candidats. A la vue de l'avis de la Commission, conformément à l'article R 300-9 du code de l'urbanisme, sur proposition du Maire, le conseil municipal décide d'attribuer la concession d'aménagement au groupement HORS CHAMP-AMETIS

Monsieur Duchêne : trouve regrettable les absences de Mme Chanty et de Mme Cristofaro durant les commissions préalables notamment celle de la présentation de l'analyse des offres faites par l'EPF et celle des auditions des 3 candidats retenus où elles étaient représentées par des suppléants et leurs présences lors de la dernière commission pour la notation. Il pose cette question : comment est-il possible de noter de façon sincère quand on a été absente aux commissions précédentes ?

Mme Chanty : explique qu'en tant qu'adjointe déléguée à l'urbanisme, elle a largement travaillé sur ce dossier, qu'elle en a une parfaite connaissance ; elle a participé à toutes les réunions de concertation. Elle a travaillé sur ce dossier avec les techniciens de la mairie et l'EPF PACA. Enfin, elle a consulté et étudié les dossiers des candidats qui étaient disponibles en mairie.

Monsieur Duchêne : le groupe GGL contrairement à HORS CHAMP/AMETIS proposait d'offrir le 1 million d'euros du fonds friche à la commune, ce qui aurait pu servir pour un autre projet pour les enfants, par exemple.

Mme D'Ingrando : observe que le projet proposé par HORS CHAMP/AMETIS a pris en compte les observations faites par le public lors des réunions de concertation notamment le développement durable demandé. Le cahier des charges est respecté. Je valide le choix politique concernant les personnes handicapées, monoparentales et des personnes âgées qui seront privilégiées et aussi la maîtrise de petits logements. Je me réjouis enfin de toute la végétalisation du quartier qui sera conservé et amélioré, notamment le long des voiries. En revanche, j'espère que le suivi de la concession sera à la hauteur du projet et que les aménagements et constructions seront conformes.

Madame Cristofaro : ajoute que d'un point de vue architectural, le projet correspond au cahier des charges, il a été bien étudié. C'est un projet de qualité qui respecte le site et s'intégrera dans le village et l'habitat de la commune.

Madame d'Ingrando : propose d'associer les étudiants de l'université d'Avignon à la définition du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le choix du groupement HORS-CHAMP/AMETIS en qualité de concessionnaire pour la réalisation de l'opération d'aménagement du quartier gare.

<b>DELIBERATION ADOPTEE</b>		
<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>23</b>	<b>0</b>	<b>5</b> M.Duchêne,M Moutte ;M Testud,Mme Macia,Mme Pighini

**PROJET N° 11** : Cession à M. et Mme VILLOT, Allée de l'Espacier, parcelle BN 515

Rapporteur : A.CHANTY

La parcelle communale concernée par la cession est située quartier Queue-Longue, entre le chemin de l'Espacier et le bassin de rétention situé le long du chemin de Sève, à l'Ouest de la commune. Elle est cadastrée section BT n°515. Elle est située en zone Uda du Plan Local d'urbanisme. Il s'agit de la cession d'un terrain non bâti, propriété privée de la commune, actuellement constitué en jardin utilisé par l'acquéreur. Cette parcelle ne peut pas être considérée comme du domaine public. La présence d'un réseau d'eaux pluviales impose la mise en place d'une servitude de passage pour

l'entretien de ce réseau et d'une servitude non aedificandi sur la totalité de la parcelle. M. et Mme VILLOT ont donné leur accord pour acquérir cette parcelle pour un montant de 1 104.00 €. Cette cession est réalisée selon l'avis délivré par France Domaine du 30 août 2021.  
Le Conseil municipal valide à l'unanimité la cession de cette parcelle.

<b><u>DELIBERATION ADOPTEE</u></b>		
<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

---

**PROJET N° 12** : Cession à M. MAS et Mme AUDEMAR, Allée de l'Espacier, parcelle BN 514

Rapporteur : A. CHANTY

La parcelle communale concernée par la cession est située quartier Queue-Longue, entre le chemin de l'Espacier et le bassin de rétention situé le long du chemin de Sève, à l'Ouest de la commune. Elle est cadastrée section BT n°514. Elle est située en zone Uda du Plan Local d'urbanisme. Il s'agit de la cession d'un terrain non bâti, propriété privée de la commune, actuellement constitué en jardin utilisé par l'acquéreur. Cette parcelle ne peut pas être considérée comme du domaine public. La présence d'un réseau d'eaux pluviales impose la mise en place d'une servitude de passage l'entretien de ce réseau et d'une servitude non aedificandi sur la totalité de la parcelle. M.MAS et Mme AUDEMAR ont donné leur accord pour acquérir cette parcelle pour un montant de 989.00 €. Cette cession est réalisée selon l'avis délivré par France Domaine du 30 août 2021.  
Le Conseil municipal valide à l'unanimité la cession de cette parcelle.

<b><u>DELIBERATION ADOPTEE</u></b>		
<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

---

**PROJET N° 13** : Cession à M. SALOMON et Mme RIBAUT, Allée de l'Espacier, parcelle BN 513

Rapporteur : A.CHANTY

La parcelle communale concernée par la cession est située quartier Queue-Longue, entre le chemin de l'Espacier et le bassin de rétention situé le long du chemin de Sève, à l'Ouest de la commune. Elle est cadastrée section BT n°513. Elle est située en zone Uda du Plan Local d'urbanisme. Il s'agit de la cession d'un terrain non bâti, propriété privée de la commune, actuellement constitué en jardin utilisé par l'acquéreur. Cette parcelle ne peut pas être considérée comme du domaine public. La présence d'un réseau d'eaux pluviales impose la mise en place d'une servitude de passage pour l'entretien de ce réseau et d'une servitude non aedificandi sur la totalité de la parcelle. M. et Mme SALOMON ont donné leur accord pour acquérir cette parcelle pour un montant de 1 311.00 €. Cette cession est réalisée selon l'avis délivré par France Domaine du 30 août 2021.  
Le Conseil municipal valide à l'unanimité la cession de cette parcelle.

<b><u>DELIBERATION ADOPTEE</u></b>		
<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Points divers :**

Monsieur Duchêne : demande pourquoi la commune a coupé des platanes en bord de la rivière, après le SMBS ?

Monsieur le maire : indique qu'il ne s'agit d'arbres situés sur le domaine public mais très certainement dans une propriété privée.

Monsieur Nouveau : confirme qu'il ne s'agit de platanes coupés par la commune.

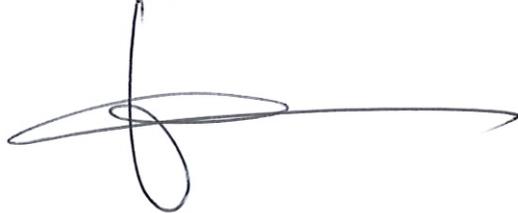
Monsieur Duchêne : que se passe-t-il avec les poubelles vertes ?

Monsieur Giacomoni : répond que des fours ont été arrêtés sur le site du SIDOMRA suite à des explosions dues à des bouteilles de protoxyde d'azote jetées dans les containers d'ordure ménagères.

La séance est levée à 20 H 00

La Secrétaire de séance,

Josette PULITI



Le Maire,



Guy MOUREAU

